

# PRESS RELEASE



# COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N<sup>o</sup> 44

PUBLIER IMMEDIATEMENT  
VENDREDI, LE 20 JUILLET 1962.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, et le ministre de la Défense nationale, M. Douglas S. Harkness, annoncent aujourd'hui que les gouvernements du Canada et de la Norvège, par un échange de notes, ont conclu un accord prévoyant la formation au Canada d'un nombre supplémentaire de pilotes norvégiens, dans le cadre du Programme d'aide mutuelle du Canada. L'échange des notes a été effectuée à Oslo par M. Louis Couillard, ambassadeur du Canada en Norvège, et par M. H. Lange, ministre des Affaires étrangères de ce pays.

Le 6 avril 1960, un échange de notes entre les deux gouvernements avait prorogé l'Accord sur la formation d'équipages aériens de Norvège, conclu à l'origine dans le cadre du Programme canadien de formation aérienne pour l'OTAN. Aux termes de cet accord, le gouvernement canadien devait continuer d'assurer pendant une nouvelle période de quatre ans, jusqu'à l'obtention de leurs "ailes", la formation de trente élèves-pilotes et de trois élèves-navigateurs norvégiens par année, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1960.

A la prière du gouvernement norvégien, le gouvernement canadien vient de s'engager à former encore au pilotage des avions d'interception jusqu'à trente pilotes norvégiens par année. Ce nouvel accord restera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1964. La formation sera donnée aux élèves par l'ARC, à Chatham (N.-B.).

Cette prorogation d'ententes préalables dans le domaine de la formation des équipages aériens s'inscrit à la suite d'autres initiatives de coopération rendues possibles par les liens d'étroite amitié qui existent entre le Canada et la Norvège dans le cadre nord-atlantique.